

Chemin Arthur Vittel 7
Case postale 1214
1180 Rolle

TVA N° CHE-105.398.495
Réf N° 392 369

ROLLE, LE

Tél. 021 822 42 82
Fax 021 822 42 89
E-mail : step-aier@bluewin.ch
Adm. 021 822 42 85
E-mail : step-aier-adm@bluewin.ch

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil intercommunal de l'AIER

Présidence : M. Samuel Dufour

Séance ordinaire du **12 mai 2022**

Considérant que le préavis no 8/2021-2026 du Comité de direction de l'AIER concernant :

Le compte de fonctionnement pour l'année 2021

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIER

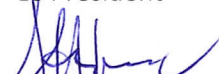
- vu le préavis du Comité de direction de l'AIER
- entendu le rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier cet objet

Décide

- d'accepter les comptes de l'Association intercommunale pour l'année 2021 et d'en donner décharge au Comité de direction

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 12 mai 2022

Le Président


Samuel Dufour



La Secrétaire


Francine Rivero

"Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public"

Chemin Arthur Vittel 7
Case postale 1214
1180 Rolle

TVA N° CHE-105.398.495
Réf N° 392 369

ROLLE, LE

Tél. 021 822 42 82
Fax 021 822 42 89
E-mail : step-aier@bluewin.ch
Adm. 021 822 42 85
E-mail : step-aier-adm@bluewin.ch

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil intercommunal de l'AIER

Présidence : M. Samuel Dufour

Séance ordinaire du **12 mai 2022**

Considérant que le préavis no 9/2021-2026 du Comité de direction de l'AIER concernant :

Demande de crédit de CHF 451'000.00 TTC pour le remplacement des surpresseurs

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

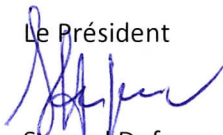
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIER

- vu le préavis du Comité de direction de l'AIER
- entendu le rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier cet objet

Décide

- d'autoriser le Comité de direction à procéder à l'étude décrite
- d'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt à hauteur de fr. 451'000.00 TTC;
- de laisser au dit Comité de direction le choix de l'établissement prêteur aux meilleures conditions du marché;
- d'autoriser le Comité de direction à amortir cet investissement sur une durée de 5 ans.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 12 mai 2022

Le Président

Samuel Dufour



La Secrétaire

Francine Rivero

"Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public"

Chemin Arthur Vittel 7
Case postale 1214
1180 Rolle

TVA N° CHE-105.398.495
Réf N° 392 369

ROLLE, LE

Tél. 021 822 42 82
Fax 021 822 42 89
E-mail : step-aier@bluewin.ch
Adm. 021 822 42 85
E-mail : step-aier-adm@bluewin.ch

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil intercommunal de l'AIER

Présidence : M. Samuel Dufour

Séance ordinaire du **12 mai 2022**

Considérant que le préavis d'urgence N° 10/2021-2026 du Comité de direction de l'AIER concernant :

Demande de crédit de CHF 139'000.00 TTC pour la vidange des digesteurs

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIER

- vu le préavis du Comité de direction de l'AIER
- entendu le rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier cet objet

Décide

- d'autoriser le Comité de direction à procéder à l'étude décrite
- d'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt à hauteur de CHF 139'000.00 TTC;
- de laisser au dit Comité de direction le choix de l'établissement prêteur aux meilleures conditions du marché;
- d'autoriser le Comité de direction à amortir cet investissement sur une durée de 5 ans.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 12 mai 2022

Le Président


Samuel Dufour



La Secrétaire


Francine Rivero

"Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public"